

à cette question et qu'ils désirent ardemment que le chenal du fleuve Saint-Laurent demeure ouvert durant les mois d'hiver. C'est un fait cependant, fait bien connu du reste, que le fleuve Saint-Laurent et la navigation sur le fleuve ressortissent, de par la constitution, à la compétence du gouvernement fédéral.

Le premier ministre de la province de Québec a déclaré dernièrement que le gouvernement provincial allait construire un brise-glace et allait maintenir le chenal du fleuve Saint-Laurent ouvert à la navigation durant l'hiver. Je voudrais demander au ministre...

L'hon. M. Pearson: ...qui n'est pas ici...

M. Cardin: ...—c'est une question extrêmement importante,—si oui ou non le gouvernement de la province de Québec a consulté le gouvernement fédéral avant d'affirmer, je dirai même de promettre, de garder le Saint-Laurent ouvert à la navigation d'hiver.

Comme les honorables députés s'en souviendront, la province de Québec s'est souvent montrée très catégorique sur les termes de la constitution et sur son application. Mais, bien entendu, cela joue dans les deux sens. Ce qui relève du pouvoir fédéral doit être laissé au pouvoir fédéral, et ce qui relève du pouvoir provincial doit aussi être laissé au pouvoir provincial; autrement, ce serait le chaos. Le ministre rendrait certes un grand service au comité en lui disant s'il y a eu consultation entre la province de Québec et le gouvernement fédéral sur la question d'accorder à la province la permission de garder la voie maritime du Saint-Laurent ouverte pendant les mois d'hiver.

Monsieur le président, puis-je demander au ministre de répondre à ces deux questions. Premièrement, y a-t-il eu consultation entre la province de Québec et le gouvernement fédéral sur l'idée, avancée par le premier ministre du Québec, de garder le Saint-Laurent ouvert au cours des mois d'hiver? Deuxièmement, le ministre nous dirait-il ce qu'il pense des incidences constitutionnelles d'un projet en vertu duquel une province, en l'occurrence le Québec, garderait le Saint-Laurent ouvert à la navigation d'hiver?

L'hon. M. Hees: Tout d'abord, monsieur le président, je voudrais rectifier une observation que l'honorable député a faite il y a un instant. Il a dit que j'étais absent de la Chambre. Eh bien, je pense qu'il est évident...

L'hon. M. Pearson: Monsieur le président, j'ai fait cette observation parce que je ne voyais pas le ministre à son pupitre. Cependant, il était avec le président et je m'excuse d'avoir dit cela; le ministre était certainement ici.

L'hon. M. Hees: On m'a dit que cette observation avait été faite. Le premier ministre du Québec, M. Barrette, et moi-même avons étudié en certaines occasions la question de la navigation d'hiver sur le Saint-Laurent, dans la province de Québec, et je sais qu'il s'y intéresse beaucoup. Je n'ai pas eu d'entretien précis avec lui immédiatement avant l'annonce qu'il a faite au sujet de la navigation d'hiver.

Quant à la seconde question, savoir si la constitution permet à une province de s'occuper de la navigation d'hiver, je crois savoir que c'est parfaitement conforme à la constitution.

L'hon. M. Brooks: Puis-je poser une question à l'honorable député de Richelieu-Verchères? Croit-il que la constitution permet au gouvernement fédéral de garder le Saint-Laurent ouvert à la navigation durant les mois d'hiver? Croit-il que le gouvernement fédéral est tenu de le faire?

M. Cardin: Pour ce qui est de la première question, je crois savoir que toutes les eaux navigables relèvent de la compétence du gouvernement fédéral, et si le gouvernement décidait un jour qu'il peut garder le cours d'eau ouvert à la navigation en hiver, ce serait certainement une initiative permise par la constitution. Quant à savoir si le gouvernement est tenu de le faire, je dirais que ce n'est certainement pas une obligation.

L'hon. M. Brooks: L'honorable député croit-il qu'un fleuve qui est recouvert en hiver d'une couche de glace de deux ou trois pieds d'épaisseur est un cours d'eau navigable en cette saison-là?

M. Cardin: S'il est possible de briser la glace pour permettre le passage des navires, je dirais que c'est un cours d'eau navigable, et si une telle initiative était dans l'intérêt d'une province, je dirais qu'elle est non seulement conforme à la constitution, mais souhaitable.

L'hon. M. Brooks: Voulez-vous dire qu'elle soit brisée par les éléments ou par les brise-glace?

M. Cardin: Par les brise-glace.

L'hon. M. Brooks: Je ne crois pas que pareille façon de procéder soit approuvée dans certaines parties du Canada.

L'hon. M. Pearson: Puis-je demander à l'honorable ministre s'il est opportun, d'après lui, que le gouvernement fédéral ait des brise-glace à cette fin?

L'hon. M. Brooks: A mon avis, le gouvernement fédéral ne devrait pas avoir des brise-glace pour garder le Saint-Laurent ouvert à la navigation tout l'hiver, vu surtout